

## **La pratique de l'anthropologie associée au contexte politique**

Diane Berthelette

Volume 10, numéro 2, 1986

Les dynamiques à la marge

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006358ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006358ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Berthelette, D. (1986). La pratique de l'anthropologie associée au contexte politique. *Anthropologie et Sociétés*, 10(2), 187–189.  
<https://doi.org/10.7202/006358ar>



## LA PRATIQUE DE L'ANTHROPOLOGIE ASSOCIÉE AU CONTEXTE POLITIQUE

Plusieurs anthropologues, œuvrant à l'extérieur du milieu académique, tentent de définir la spécificité de l'anthropologie appliquée et d'évaluer l'impact de leurs travaux.

La plupart d'entre nous sont à l'emploi d'organismes publics ou para-publics ou encore de bureaux de consultation privés dont la principale clientèle est constituée d'institutions gouvernementales. Bien que la question de la spécificité de notre discipline demeure ouverte, nous pouvons avancer que plusieurs d'entre nous partagent l'objectif d'identifier les besoins des populations-cibles des organismes qui nous emploient et d'élaborer des moyens d'intervention pour les combler. C'est dans ce contexte que la consultation des populations s'insère. En effet, il s'agit de l'un des outils dont nous disposons pour recueillir nos données qui sont généralement de nature qualitative<sup>1</sup>.

Or, nous avons constaté que les résultats de nos études sont fréquemment contestés et servent peu à orienter les instances décisionnelles. De plus, dans certains cas, l'utilité de telles recherches est questionnée de sorte que très peu de ressources y sont affectées.

Certains attribuent ce problème aux contraintes associées à l'utilisation de méthodes qualitatives : les études requièrent des ressources matérielles et humaines trop importantes, la validité des résultats des recherches est contestée, etc. Bien que ce type d'argument soit fréquemment formulé par nos employeurs, cette explication me semble être fort partielle. En effet, la fréquence avec laquelle des méthodes quantitatives sont adéquatement utilisées, par des anthropologues ou des spécialistes d'autres disciplines, pour évaluer les besoins de la population n'est pas supérieure à celle des approches qualitatives. À mon avis, le faible impact des résultats de nos recherches est avant tout lié à l'absence de volonté, de la part des instances décisionnelles, d'orienter leurs politiques en fonction des besoins de la population.

C'est pourquoi, l'analyse macroscopique du contexte politique dans lequel les orientations des organismes gouvernementaux pour lesquels nous travaillons sont définies, semble apporter des réponses plus adéquates. Je tenterai dans ce débat d'en dresser les grandes lignes. Il va de soi qu'une étude comparative de divers organismes gouvernementaux serait tout à fait pertinente et complémentaire. Ce type d'analyse mésoscopique pourrait servir à mesurer la variation des critères sur lesquels les gestionnaires s'appuient pour définir leurs priorités d'intervention. Je me limiterai toutefois dans ce texte, au premier niveau d'analyse.

### ◇ Les déterminants politiques des orientations gouvernementales

En principe, les deux principaux mandats des organismes publics consistent à :

<sup>1</sup> Bien que l'approche holistique-inductive ait été principalement développée par des anthropologues, elle est aujourd'hui utilisée par diverses disciplines des sciences sociales. Par ailleurs, de plus en plus d'anthropologues font appel à des méthodes quantitatives.

- recommander au Ministre dont ils relèvent, les formes d'interventions qui doivent être développées pour atteindre leurs objectifs;
- voir à l'application des interventions dont la charge leur a été confiée par l'État.

Or, le contenu de ces interventions doit être harmonisé aux orientations du parti politique au pouvoir qui a préalablement précisé ses priorités et les ressources allouées à chacun de ses satellites. En somme le rôle des organismes gouvernementaux est de veiller à ce que leurs activités se situent dans le prolongement des orientations de l'État.

Par conséquent, toute intervention ou toute étude proposée par un employé de l'État, qu'il soit anthropologue ou non, n'a de chance d'être appuyée que dans la mesure où elle s'inscrit dans les politiques gouvernementales. Or, ces politiques sont le produit d'un rapport de force entre les différents groupes constituant la société.

Ce rapport de force donne ses premiers fruits lors des élections. C'est à ce moment même que la population confie à un parti la responsabilité de prendre des décisions. Le pouvoir est surtout entre les mains du parti élu mais aussi du groupe social dont il représente les intérêts. C'est de ce groupe que les députés sont issus au plan idéologique et c'est ce même groupe qui a financièrement supporté le parti lors de la campagne électorale.

Le lobbying est le second instrument dont la population dispose pour exercer un rapport de force. Cette activité consiste à exposer, de façon informelle, aux instances décisionnelles et à leurs proches collaborateurs, le contenu des positions adoptées par le groupe qu'on représente à l'égard des politiques gouvernementales adoptées ou en voie de l'être. L'accès à ces instances est le premier requisit de ce type d'activité.

La participation à des audiences publiques est la troisième voie par laquelle des groupes de pression peuvent tenter d'influencer les décisions gouvernementales. Il s'agit d'un mécanisme par lequel l'État tente d'évaluer la nature et l'étendue de la variation des préoccupations des groupes concernés par ses politiques. Les règles du jeu s'apparentent à celles du lobbying à cette différence près que des représentants gouvernementaux définissent l'objet de la consultation, le moment et l'emplacement des audiences et le format de présentation des dossiers. De plus, le contenu du discours des parties impliquées est public (du moins en partie).

Un dernier outil existe pour tenter d'influencer les décisions politiques soit l'analyse critique des interventions gouvernementales et la diffusion publique d'information à ce sujet. Il s'agit essentiellement de tenter de mobiliser des groupes de pression et de sensibiliser l'électorat en faisant ressortir les écarts existant entre le discours et les réalisations du parti au pouvoir et les besoins de la population.

L'efficacité des trois derniers outils que nous avons décrits dépend de plusieurs facteurs. D'une part, ceux qui l'utilisent doivent démontrer leur légitimité en tant que porte-parole du groupe qu'ils sont censés représenter. Par ailleurs, ce groupe doit être appuyé sur une organisation solide qui lui permettra de bien étayer ses dossiers et de diffuser de l'information sur ses positions afin d'obtenir de l'appui et de la crédibilité auprès du public. Enfin, plus ce groupe sera près du pouvoir en place et plus l'État sera attentif au contenu de son message.

De fait, très peu d'organisations présentent ces caractéristiques et elles représentent en général les intérêts d'une minorité qui détient un pouvoir économique important soit : les dirigeants de grandes entreprises et les individus appartenant à des professions libérales. Cette minorité possède des moyens financiers qui lui permettent de supporter l'infrastructure nécessaire pour exercer des pressions de façon efficace.

Malgré l'émergence, au cours des deux dernières décennies, de quelques associations censées représenter les intérêts d'une plus grande partie de la collectivité (associations de consommateurs, groupements de femmes, etc.) et les activités des centrales syndicales, il n'en demeure pas moins que le

rapport de force est inégal. Les ressources dont ces dernières disposent sont largement insuffisantes pour faire entièrement contrepoids à l'establishment économique. Elles parviennent toutefois à influencer les instances décisionnelles gouvernementales lorsque leurs positions semblent résulter d'un consensus au sein d'une portion importante de l'électorat. Cette situation peut se présenter lorsqu'une politique gouvernementale : 1) affecte une large portion de la population et/ou 2) va à l'encontre d'une valeur sociale fortement implantée au sein de la population.

#### ◇ Conclusion

En somme, la volonté politique du Gouvernement et donc des organismes publics, d'être à l'écoute des besoins de la population et de mettre en place des moyens d'intervention visant à les combler, est le résultat des pressions exercées par des groupes représentant cette même population. En l'absence d'une telle volonté, le travail isolé de quelques anthropologues dans ou pour des organismes gouvernementaux semble bien inutile.

On peut en effet se questionner sur l'impact des multiples études commanditées par nos gouvernements. Plusieurs ont rejoint le rang des tablettes ou ont servi à alimenter le discours de hauts fonctionnaires qui, lorsqu'ils dressent le bilan de leurs activités, citent nos travaux afin de démontrer l'importance accordée aux besoins de la collectivité.

Dans ce contexte, nos études risquent d'avoir un impact positif en deux circonstances :

- lorsque les résultats confirment le bien-fondé des décisions politiques de l'État<sup>2</sup> (ce qui peut malgré tout se produire);
- dans le cas contraire, lorsque les résultats sont transmis à la population directement concernée par ces décisions et ce, afin d'alimenter les groupes de pression.

Or, la divulgation des résultats des recherches auprès du public est très fréquemment limitée par des clauses de confidentialité élaborées par l'employeur. Par conséquent, dans ces circonstances l'anthropologue est placé dans une situation de conflit d'intérêts. Il peut bien sûr faire fi des clauses de confidentialité mais sa situation professionnelle demeurera précaire.

J'en viens malheureusement à la conclusion que l'anthropologie, appliquée à l'identification des besoins de la population et à la promotion des interventions nécessaires pour les combler, ne peut être efficace que dans la mesure où elle se pratique dans un milieu qui se préoccupe de ces questions et qui a le pouvoir d'y apporter des réponses. En l'absence de cette condition, la seule stratégie qui puisse être utile consiste à alimenter des groupes de pression. Toutefois, il importe de préciser que cette stratégie n'est pas compatible avec un travail professionnel rémunéré par un organisme public.

En effet, je crains que le contexte politique actuel limite nos interventions à ce niveau car le parti au pouvoir est définitivement moins sensibilisé aux besoins de la population que le précédent gouvernement.

Diane Berthelette\*  
Anthropologue

<sup>2</sup> À mon avis, les décisions politiques sont généralement prises avant même que des études soient entreprises. L'État espère simplement obtenir des arguments lui permettant de justifier ses positions.

\* L'auteure a travaillé pendant plusieurs années à l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail. Elle complète actuellement son doctorat au Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal.